Denrées alimentaires: étiquetage, présentation, publicité (modif. directive 79/112/CEE)

1991/0380(COD) - 22/10/1992 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité accueille favorablement les propositions à l'examen sous réserve des observations ci-après : - la dispense pour l'étiquetage des produits qui ne sont pas préemballés devrait être supprimée. Il est suggéré que la liste des ingrédients contenus dans de telles denrées puisse être consultée par le consommateur sur le lieu de vente; - certaines remarques d'ordre technique concernent 1) certaines boissons alcoolisées, 2) des différences d'interprétation entre les Etats membres, notamment dans le cas de produits avec des dénominations similaires contenant des ingrédients différents. L'avis a été adopté à l'unanimité.